

Élections sénatoriales. Scrutin, examens des lois, ancrage... à quoi sert le Sénat ?

Thomas Hermans

Publié le 25/08/2026 à 06h00

Le 27 septembre, la moitié des 348 sénateurs sera renouvelée lors des élections sénatoriales. L'occasion de s'interroger sur le rôle de la chambre haute, que certains qualifient de doublon inutile de l'Assemblée nationale. Ici Centre-Val de Loire a posé la question à Jean-Pierre Sueur, ancien sénateur socialiste du Loiret.

Le Sénat, c'est comme le côté bleu de la gomme. On sait qu'il existe, mais on ne sait vraiment ni comment il fonctionne, ni à quoi il sert. Pourtant, la moitié de l'effectif des sénateurs, nos représentants, seront renouvelés le dimanche 27 septembre 2026.

Le Sénat, c'est la moitié du Parlement, l'organe qui rédige les textes législatif, "*qui écrit et vote la loi*", se plaît à dire Jean-Pierre Sueur. Après avoir été successivement député, secrétaire d'Etat et maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur est devenu sénateur du Loiret en 2001, sous la bannière du parti socialiste. Un confortable fauteuil qu'il a quitté en 2023.

À l'occasion de précédentes élections sénatoriales, en 2020, France 3 Centre-Val de Loire avait demandé à celui qui était alors élu de la Nation d'expliquer la mission du Sénat. Une mission "*primordiale*", selon lui. D'abord, "*faire que la loi soit la meilleure possible, parce qu'elle va s'appliquer longtemps à la totalité du peuple français*". Une opération qui prend beaucoup de temps, en général plusieurs mois. La faute à la "navette", les allers-retours successifs des textes de loi entre le Sénat et l'Assemblée nationale. "*C'est nécessaire pour examiner tous les amendements*", explique le sénateur.

La fabrique de la loi

Les projets et propositions de loi passent par des commissions, constituées de quelques parlementaires qui échangent sur le texte et soumettent des amendements. L'assemblée plénière adopte ensuite une version complète du texte, qu'elle renvoie à l'autre chambre parlementaire. Après plusieurs allers-retours et diverses modifications, une commission mixte constituée de sept députés et sept sénateurs s'accorde sur une version finale. En cas de désaccord entre les deux chambres, les députés auront le dernier mot.

Des échanges décisifs car le Sénat n'est pas constitué des mêmes élus que l'Assemblée nationale :

**L'Assemblée nationale est élue au
suffrage universel direct,
immédiatement après la présidentielle*.
Et très souvent, les Français votent
pour le parti du président élu. Donc
l'Assemblée est dominée par un**

groupe majoritaire omnipotent. Le Sénat, lui, reflète d'avantage la diversité des sensibilités politiques.

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret

Le Sénat et ses 348 membres sont élus [par un collège de grands électeurs](#), qui représentent les collectivités territoriales comme les communes et les départements. Résultats : alors que l'Assemblée adopte des textes en fonction des alliés de circonstance (entre le bloc central, la droite et parfois les socialistes), le Sénat est dominée par une majorité LR et UDI.

Le Sénat, représentatif du peuple français ?

Pour le sénateur, ce mode de scrutin permet au Sénat de conserver une certaine indépendance vis à vis du pouvoir, qui aide la chambre à exercer *"sa mission de contrôle du gouvernement"*.

J'ai été rapporteur d'une mission d'enquête sur l'affaire Benalla. À l'Assemblée, la commission a explosé en vol parce que c'était tout juste si elle ne demandait pas à l'Elysée l'autorisation d'interroger telle ou telle personne. Au Sénat, nous ne nous sommes laissé impressionner par rien ni personne.

Jean-Pierre Sueur

En somme, *"le Sénat est une ruche"*, animée par des commissions d'étude des lois, par le vote des lois dans l'hémicycle, par des missions parlementaires, par nombre de réunions diverses et variées. Jean-Pierre Sueur résumait ainsi sa journée de sénateur : *"Le mardi, j'ai une réunion de bureau à 9h, une réunion de commission à 9h30, la séance publique à 14h30, qui va durer toute l'après-midi, reprendre à 21h30 et finir à 1h du matin."*

Toute une activité qui serait perdue si le Sénat était supprimé, comme le réclament certaines personnalités politiques. Selon un sondage de 2017, [60% des Français y seraient même favorables](#). En cause : le coût de fonctionnement de ce qui est parfois considéré comme un doublon de l'Assemblée nationale.

Mais aussi un manque de représentativité des citoyens. Le mode de scrutin favorise un personnel politique déjà bien installé, [si bien que depuis 2023, seuls 36,2% des sénateurs sont des sénatrices](#). De plus, la moyenne d'âge y est de 59 ans (61 ans en 2019), donnant au Sénat une image vieillissante peu en phase avec les réalités du pays. D'ailleurs, le mot même de "Sénat" est dérivé de l'adjectif latin *"senior"*, dont le sens est explicite. Dans la Rome ancienne, le Sénat était littéralement "le conseil des anciens".

Un pied à Paris, un pied à Orléans

"Le système électoral pourrait être revu pour que le Sénat représente encore mieux la population, mais l'élection des sénateurs ne doit pas être la même que celle des députés, sous peine d'avoir un clone de l'Assemblée", avance Jean-Pierre Sueur. D'autant que la moitié du Sénat est renouvelée tous les 3 ans, ce qui évite *"le risque que le vote soit trop marqué par la conjoncture"*.

Mais un sénateur, c'est aussi un élu local, porté aux responsabilités par les collectivités. *"Le Sénat est très pointu sur les questions de finances locales, de compétences régionales et départementales... C'est humain qu'un élu pense*

d'abord à ses électeurs."

Et entre ces responsabilités, le sénateur est censé trouver le moyen de sonder son territoire, le Loiret pour Jean-Pierre Sueur. Lorsqu'il occupait encore un siège au palais du Luxembourg, l'élu se trouvait dans sa permanence orléanaise le vendredi, et enchaînait *"des manifestations sur le samedi et dimanche, comme des réceptions ou des inaugurations"*.

Contrairement à certains de ses collègues, favorables au cumul des mandats, Jean-Pierre Sueur ne pense pas qu'il soit obligatoire *"d'être maire pour avoir le contact avec les gens. On me connaît dans le Loiret, ça fait 28 ans que je le parcours en tous sens. Je suis un homme de terrain, et j'y tiens beaucoup parce qu'il faut qu'on ait les pieds dans nos territoires"*.

* Interview réalisée en 2020, alors que la France n'avait pas connu d'élections législatives décorrélées de l'élection présidentielle depuis 1997, et avant la dissolution de 2024 et les majorités relatives que connaît la France depuis 2022.

Article initialement publié le 18/09/2020.